



Encaissement de la caution par le propriétaire

Par **Guitoune**, le **03/12/2011** à **18:31**

Bonsoir mesdames messieurs,rnJ'aimerais savoir s'il est normal quand on signe un bail, que le propriétaire encaisse l'argent de la caution (1mois d'avance) SVP ? D'avance merci

Par **alterego**, le **03/12/2011** à **18:48**

Bonjour, rnCela est tout a fait normal.rnrnPour qu'un locataire soit reconnu avoir payé son le loyer, les charges, en l'espèce le dépôt de garantie et non pas une caution, il faut bien que la somme correspondante soit créditée sur le compte bancaire du propriétaire. rnComment pourrait-il être crédité sur un compte autrement qu'en étant débité sur le compte de l'émetteur ?rnCordialement